

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2 février 2009

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le lundi deuxième jour du mois de février deux mille neuf à 20 heures, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents :

- Monsieur le maire Albert Santerre,
- Messieurs les conseillers : Benoît Lamontagne, Donald Pinard, Benoît Fontaine, Gaétan Falcon et Daniel Ouellette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Albert Santerre. La conseillère Josée Goyette est absente.
- Monique Aubry, directrice générale - secrétaire-trésorière, est présente.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Considération et adoption de l'ordre du jour
3. Considération et adoption du procès-verbal de la session ordinaire du lundi 5 janvier 2009
4. Première période de questions
5. VOIRIE MUNICIPALE :
  - a. Dépenses de voirie du mois de janvier 2009
  - b. Demandes de soumission pour la fourniture de chlorure de calcium liquide
  - c. Demandes de soumission pour le grattage et la mise en forme des chemins de gravier;
  - d. Résolution autorisant la secrétaire trésorière à signer le formulaire d'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds ainsi que le paiement de 124 \$;
  - e. Location de l'équipement pour le balayage des rues
6. Autorisation permettant l'envoi des comptes de taxes foncières pour l'année 2009 avant la date limite du 28 février 2009
7. Proposition de Gestion de services technique pour la modification aux règlements d'urbanisme : modification 250 \$, procédurier 300 \$, conformité au schéma d'aménagement 55 \$ / heure
8. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage, le règlement sur les permis et certificats et le plan de zonage
9. Réparation mairie :
  - 1) Installation d'un nouveau luminaire dans le bureau de l'inspecteur 262,75 \$ plus taxes
  - 2) Peinture cuisine
10. Hydro-Québec – acceptation du coût des travaux pour le déplacement de la ligne électrique sur le rang de l'Église Nord : 98 493,26 \$ (taxes incluses)
11. Commission de protection du territoire agricole du Québec :
  - 1) Demande de lotissement et d'aliénation de 1268771 Ontario Ltd – lot P-2252, 5<sup>ième</sup> Rang Nord;
  - 2) Demande pour utilisation à une fin autre que l'agriculture de Fondation de territoire de conservation Walbridge
12. Hydro-Québec : résolution permettant l'adhésion au programme de soutien aux réalisations locales – diagnostic résidentiel mieux consommer/Hydro-Québec
13. Bourses aux finissants de l'école Jean-Jacques-Bertrand et nomination du représentant municipal pour remettre les bourses le vendredi 5 juin à 19 heures à l'église Saint-Romuald
14. Les loisirs St-Damien de Bedford – participation à une entente de loisirs inter-municipale
15. Paradis-Lemieux-Francis : Formation gratuite aux élus municipaux « les nuisances et les causes d'insalubrité » le jeudi 26 mars à 19 hres au Centre santé Eurospa
16. Réparation du mur Sud au sous-sol du Centre communautaire et peinture – budget 3500 \$
17. Signature du contrat Centrex avec Télébec ltée
18. Approbation des factures suivantes :
  - Ville de Cowansville : quote-part 2009 317,50 \$
  - Assurances municipales et automobiles : 13 254,00
19. Adoption des recommandations du comité inter-municipal des incendies



20. INFORMATIONS :

- Campagne d'inspection de la MMQ par thermographie afin de permettre aux membres de protéger leur patrimoine architectural municipal
- COGEBY : – distribution d'arbres 2009
  - Assemblée générale annuelle le jeudi 19 mars au Club de golf de Saint-Hyacinthe
- FQM - Programme de formation pour les élus
- Colloque sur la sécurité civile les 18 et 19 février 2009 à Saint-Hyacinthe
- Lettre de remerciement d'Hélène Grenier pour le comité de la bibliothèque
- Appel de projets : Fonds culturel de la MRC de Brome-Missisquoi jusqu'au 23 février 2009 pour s'inscrire

21. Deuxième période de questions
22. Correspondance de monsieur le maire
23. Affaires diverses
24. Approbation des comptes à payer
25. Clôture de la session.

---

1. **Monsieur le maire Albert Santerre récite la prière d'usage.**

**2009.0214** 2. **Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 2 février 2009**

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour proposé le 2 février 2009 soit et est approuvé tel que présenté en laissant le point 23, affaires diverses, ouvert jusqu'à la fin de la présente séance après avoir enlevé le point 19 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**2009.0215** 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2009**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 janvier 2009 soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE.

4. **Première période de questions.**

5. **Les dépenses en voirie municipale du mois de janvier 2009 sont :**

- Les Pétroles Dupont inc. – 4956,80 litres diesel	4 717,66 \$
- Centre du Pneu F.M.L. inc.	134,44
- Garage Denis Gagnon – décembre 2008	1 226,96
- Martech enseignes de rue	36,12
- Garage McDermott inc. – Ford	440,11
- J. A. Beaudoin const. Sel	225,75 = 6 781,04 \$
	-----

**2009.0216** 5.b) **Demandes de soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière**

Il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

DE demander, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour la fourniture et l'épandage d'une solution de chlorure de calcium à 35 % d'environ 67 600 litres pour épandre sur la chaussée à surface granulaire formant un total de 24,61 kilomètres. Les documents de soumission sont transmis sans frais à Calclo 2000 inc. et Somavrac inc.

Les formules de soumission dûment complétées doivent parvenir au bureau municipal avant 16 heures le vendredi 27 février 2009 où elles seront ouvertes publiquement le même jour à 16 h 01.

ADOPTÉE.



**2009.0217**    5.c)    **Demandes de soumission pour le grattage et la mise en forme des chemins à surface granulaire**

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

DE demander, par voie d'invitation écrite, des soumissions à J.A. Beaudoin Construction ltée, B. Fréreau & fils inc. et Excavation C.M.R. inc. pour le grattage et la mise en forme des chemins à surface granulaire formant un total de 24,61 kilomètres et ce pour les années 2009 et 2010. Toutes les conditions relatives à la présente demande de soumissions sont contenues dans un devis préparé à cet effet, lequel sera transmis sans frais aux soumissionnaires indiqués ci-haut.

Les formules de soumission dûment complétées doivent parvenir au bureau municipal avant 16 heures le vendredi 27 février 2009 où elles seront ouvertes publiquement le même jour à 16 h 01.

ADOPTÉE.

**2009.0218**    5.d)    **Inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise la directrice générale – secrétaire trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, le formulaire d'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds ainsi que le paiement des frais d'inscription au montant de cent vingt et quatre dollars (124 \$).

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «FRAIS D'INSCRIPTION VOIRIE» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

---

**2009.0219**    5.e)    **Balayage de la chaussée**

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

D'autoriser la location d'un tracteur avec balai des Équipements Baraby inc. pour effectuer le balayage de la chaussée durant la saison 2009. Un montant de cinq cents dollars (500 \$) est alloué pour la présente dépense.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «BALAYAGE DES RUES » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

---

**2009.0220**    6.    **Envoi des comptes de taxes municipales 2009**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise la directrice générale – secrétaire trésorière à procéder à l'envoi des comptes de taxes municipales de l'année 2009 avant la date limite du 28 février 2009 conformément aux taux, tarifs et conditions énumérés au règlement 302.012009.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire « FRAIS DE POSTE » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

---

**2009.0221**    7.    **Offre de service – révision du règlement de zonage et du règlement sur les conditions d'émission des permis et certificats**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;



QUE ce conseil accepte l'offre de service de Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc. comme suit :

- un montant forfaitaire de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour la préparation du projet de règlement modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les conditions d'émission des permis et certificats;
- un montant forfaitaire de trois cents dollars (300 \$) pour la procédure d'adoption des règlements incluant la rédaction des lettres et avis dans le cadre de la procédure requise;
- un montant horaire de cinquante cinq dollars (55 \$) pour modifier les règlements d'urbanisme dans le cadre de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire « Services techniques urbanisme » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

**2009.0222** **8.1) Adoption du premier projet de Règlement numéro 2009.04303-1 modifiant le Règlement no. 2008.03303 intitulé zonage, afin de modifier les usages autorisés dans la zone C1-22, établir un pourcentage d'occupation au sol des bâtiments accessoires résidentiels dans les zones agricoles, modifier la hauteur des antennes autorisées, et d'autoriser le remplacement d'un élevage en réclusion par un autre élevage en réclusion à certaines conditions.**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE Le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2009-04303-1 comme suit:

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2009.04303-1, modifiant le règlement no. 2008.03303 intitulé ZONAGE, afin de modifier les usages autorisés dans la zone C1-22, modifier le pourcentage d'occupation au sol des bâtiments accessoires résidentiels dans les zones agricoles, modifier la hauteur des antennes autorisées, et autoriser le remplacement d'un élevage en réclusion par un autre élevage en réclusion à certaines conditions.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

**La section 3 du règlement est modifiée par l'ajout de l'article 47.1 se lisant comme suit :**  
**47.1 Dispositions spécifiques relatives à la zone C1-22**

Dans la zone C1-22, un bâtiment peut avoir une utilisation mixte, résidentielle et commerciale

La grille des usages Annexe C du règlement de zonage no 2008-03303, concernant la zone C1-22 est modifiée afin d'inclure la catégorie d'usages unifamiliale R1. Cette grille est jointe en annexe 2 du règlement.

La section 1 est modifiée par l'insertion de l'article 70.1 suite à l'article 70 se lisant comme suit :

**70.1 POURCENTAGE D'OCCUPATION AU SOL DES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À L'USAGE RÉSIDENTIEL DANS LES ZONES AGRICOLES**

La superficie totale des constructions accessoires à l'usage résidentiel dans les zones agricoles doit être inférieure à 10% de la superficie du terrain résidentiel.

**L'article 73 3)** est modifié par le remplacement de " La hauteur maximale autorisée est de 15 mètres lorsqu'elle est posée sur le sol" par " La hauteur maximale autorisée est de 25 mètres lorsqu'elle est posée sur le sol".

**Le chapitre 18 est modifié par l'ajout de l'article 202.1 à la suite de l'article 202 se lisant comme suit :**

**202.1 REMPLACEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT D'ÉLEVAGE EN RÉCLUSION DÉROGATOIRE**

Le remplacement du type d'élevage d'une installation d'élevage dérogatoire est autorisé aux conditions suivantes :



1) La charge d'odeur déterminée au tableau 5 (coefficient d'odeur par groupe ou catégories d'animaux (paramètre C)) de l'article 171 est égale ou inférieure à la charge d'odeur de l'installation d'élevage existante ;

2) Le type de gestion des effluents d'élevage est le même ou une gestion plus favorable en regard aux inconvénients associés aux odeurs est instaurée.

**Le chapitre 18 est modifié par l'ajout de l'article 209.1 à la suite de l'article 209 se lisant comme suit :**

**209.1 RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ÉLEVAGE DÉROGATOIRE EN REGARD DES DISTANCES SÉPARATRICES**

La reconstruction d'un bâtiment d'élevage dérogatoire n'est autorisée qu'en respectant les marges de recul applicables dans la zone ou il se retrouve et aux conditions suivantes :

1) La charge d'odeur déterminée au tableau 5 (coefficient d'odeur par groupe ou catégories d'animaux (paramètre C)) de l'article 171 est égale ou inférieure à la charge d'odeur de l'installation d'élevage existante ;Le type de gestion des effluents d'élevage est le même ou une gestion plus favorable en regard aux inconvénients associés aux odeurs est instaurée.

2) Le type de gestion des effluents d'élevage est le même ou une gestion plus favorable en regard aux inconvénients associés aux odeurs est instaurée.

**PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de permis et certificats.

ADOPTÉE.

**2009.0223**

**8.2) Adoption du premier projet de Règlement numéro 2009.04306-1 modifiant le Règlement no. 2008.03306 intitulé conditions d'émission de permis et certificats, afin de clarifier l'article 19 concernant les exemptions pour les constructions mineures.**

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

Que le Conseil municipal adopte le premier projet de Règlement 2009.04306-1 comme suit:

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2009.04306-1 modifiant le règlement no. 2008.03306 intitulé Conditions d'émission de permis et certificats, afin de clarifier l'article 19 concernant les exemptions pour les constructions mineures

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

**L'article 19 est remplacé par le texte suivant :**

**19 EXEMPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS MINEURES**

La condition prévue au paragraphe 1<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 17 du présent règlement ne s'applique pas :

- 1) toute construction projetée dont la localisation est identique à celle d'une construction existante;
- 2) à l'égard de toute construction projetée au sujet de laquelle il est démontré à l'inspecteur en bâtiment, qu'elle ne sera pas érigée sur des terrains appartenant à des propriétaires différents.
- 3) lorsque le coût de l'opération cadastrale est inférieur à 10% du coût estimé de la construction.

Les conditions mentionnées aux paragraphes 2<sup>o</sup> ou 3<sup>o</sup> (selon le cas) du premier alinéa de l'article 17 du présent règlement ne s'applique pas :



1) lorsqu'il s'agit d'un bâtiment accessoire dans lequel il n'y aura aucune utilisation d'eau

### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de permis et certificats.

ADOPTÉE.

#### **2009.0224**     **9.     Travaux de réparation à la mairie**

Il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;  
D'autoriser les travaux à la mairie comme suit :

- Installation d'un nouveau luminaire dans le bureau de l'inspecteur en bâtiment par Seney Électrique au coût de 262,75 \$ plus taxes ;
- Repeindre la cuisine par Michel Brulotte au coût de 420 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «ENTRETIEN MAIRIE» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

---

#### **2009.0225**     **10.     Approbation des travaux pour le déplacement de la ligne de distribution d'Hydro-Québec sur le rang de l'Église Nord**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE le ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, l'acceptation des coûts de remplacement de la ligne de distribution d'Hydro-Québec, sur le rang de l'Église Nord, au montant de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars et vingt-six cents (98 493,26 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «INFRASTRUCTURES- TRAVAUX DE GÉNIE» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

---

#### **2009.0226**     **11.1)     Commission de protection du territoire agricole du Québec- Demande de lotissement et d'aliénation lot P-2252 – 1268771 Ontario Limited**

**ATTENDU** la demande de lotissement et d'aliénation du lot P-2252 du Canton de Stanbridge, superficie 7 590 m.c.;

**ATTENDU** que 1268771 Ontario Limited désire acquérir de Fermes Houle et Brodeur inc. une parcelle de 7 590 mètres carrés contiguë à l'emplacement actuel dont il est le propriétaire pour s'en servir à titre de bandes d'essais ou d'empêcher la friche de s'y installer;

**ATTENDU** que les parcelles faisant l'objet de la demande sont orphelines et non cultivées;

**ATTENDU** que présente demande n'affecte en rien la rentabilité des parties mises en cause;

**ATTENDU** que présente demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement et l'aliénation du lot P-2252 du Canton de Stanbridge, superficie de 7 590 mètres carrés, conformément à la demande présentée par 1268771 Ontario Limited.

ADOPTÉE.

#### **2009.0227**     **11.2)     Commission de protection du territoire agricole du Québec- demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – lot 1533 du Canton de Stanbridge - Fondation de territoire de conservation Walbridge**



**ATTENDU** la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 1533 du Canton de Stanbridge, objet de la demande;

**ATTENDU** que le lot 1533 est situé dans le secteur de Mystic, lequel se compose de plusieurs résidences et d'un commerce;

**ATTENDU** le projet de louer la grange Alexander-Solomon-Walbridge à la Société d'Histoire de Missisquoi pour fins d'exposition permanente sur l'agriculture de Missisquoi;

**ATTENDU** que le bâtiment est classé monument historique depuis le 27 mai 2004;

**ATTENDU** que le projet prévoit aussi l'aménagement d'un stationnement à proximité de la grange;

**ATTENDU** que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

EN conséquence, il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 1533 du Canton de Stanbridge conformément à la demande présentée par Fondation de territoire de conservation Walbridge.

ADOPTÉE.

**2009.0228**    **12.    Adhésion au programme de soutien aux réalisations locales - diagnostic résidentiel mieux consommer / Hydro-Québec**

**ATTENDU** qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

**ATTENDU** que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisé en vue d'optimiser cette consommation;

**ATTENDU** que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

**ATTENDU** que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

**ATTENDU** que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales « Diagnostic résidentiel Mieux consommer ».

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge soumet le projet « Réaménagement de la patinoire extérieure ».

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désigne Monique Aubry, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise Monique Aubry, directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente



résolution. En l'absence de Monique Aubry, directrice générale et secrétaire trésorière, la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise Albert Santerre, maire à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution.

QUE la Municipalité de saint-Ignace-de-Stanbridge soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Réaménagement de la patinoire extérieure ».

ADOPTÉE.

**2009.0229**    **13.    Bourses aux finissants de l'école Jean-Jacques-Bertrand**

Il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise le versement de deux bourses d'études, une de cent dollars et une de deux cents dollars, à des finissants de l'École Jean-Jacques-Bertrand et nomme la conseillère Josée Goyette pour représenter la municipalité lors de la remise de ces bourses le vendredi 5 juin 2009 à l'église St-Romuald de Farnham.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «DONS» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

---

**2009.0230**    **16.    Réparation et peinture du sous-sol du centre communautaire**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QU'un montant de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) soit alloué pour des travaux au sous-sol du centre communautaire comme suit :

- réparer le mur du côté Sud ;
- repeindre la salle du sous-sol.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

---

**2009.0231**    **17.    Renouvellement du contrat Centrex de Télébec ltée**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, le renouvellement du contrat Centrex de Télébec ltée pour une période de trois ans. Le contrat porte sur deux lignes au prix unitaire de soixante-cinq dollars et neuf cents (65,09 \$) plus taxes et couvre la période du 21 janvier 2009 au 21 janvier 2012.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «SERVICES TÉLÉPHONIQUES» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

---

**2009.0232**    **18.    Approbation des factures d'achat**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve les factures d'achat suivantes :

- Ville de Cowansville : quote-part 2009 317,50 \$
- Assurances municipales et automobiles : 13 254,00.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «SERVICES JURIDIQUES, ASSURANCES GÉNÉRALES ET AUTOMOBILES» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

---



**20.** Le conseiller Donald Pinard est autorisé à participer à l'assemblée générale annuelle de C.O.G.E.B.Y. qui se tiendra le jeudi 19 mars 2009 au club de golf de Saint-Hyacinthe. La municipalité paie les frais d'inscription de quarante dollars (40 \$) et remboursera les frais de déplacement. La présente dépense est passée directement aux comptes à payer.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «FRAIS DE DÉPLACEMENT ÉLUS MUNICIPAUX» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

**2009.0233**     **21.    Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE les comptes qui suivent soient approuvés et payés :

33	Groupe Ultima inc. assurances municipales	13 254,00 \$
34	Infotech frais de transport	26,78
35	Société canadienne des postes timbres 1,15 \$	64,91
36	Les Pétroles Dupont inc. diesel et huile à chauffage	5 512,81
37	Garage McDermott inc. ouvrage sur Ford	440,11
38	Garage Denis Gagnon ouvrage sur camions	1 226,96
39	Fédération québécoise des municipalités frais Dicom	30,71
40	Centre du pneu F.M.L. inc. réparations pneus	134,44
41	Seney électrique inc. déplacer prises informatiques	110,06
42	Imprimerie CCL Certificats et permis	91,63
43	J.A. Beaudoin construction ltée sel et épandage	225,75
44	Petite caisse timbres, communiqué, fr.déplacement	145,28
45	André Gagnon déneigement des cours	560,00
46	Paradis, Lemieux, Francis contrat retenir	564,38
47	Desjardins sécurité financière remises de l'employeur	696,34
48	Groupe Guérin inc. sacs de sel, valve à bille	41,48
49	Martech inc. enseignes de rue	36,12
50	Électronique Bromont inc. installation clavier	410,60
51	Les produits sanitaires Deslandes produits d'entretien	96,03
52	Laboratoires d'analyses S.M. analyses d'eau	141,32
53	Groupe Artex inc. 2 cartouches d'encre laser	225,76
54	Gestion électronique d'émission des permis	1 022,65
55	Ville de Cowansville quote-part 2009	317,50
56	Nopac Environnement matières résiduelles janvier 2009	2 027,99
57	Manon Dupuis entretien ménager février 09	150,00
58	M.R.C. du Haut-Richelieu collecte sélective février	952,82
59	École Jean-Jacques-Bertrand bourses d'études	300,00
60	Ministre des finances inscription au registre	124,00
61	C.O.G.E.B.Y participation assemblée générale	40,00
62	Hydro-Québec électricité immeubles	2 543,05
63	Hydro-Québec éclairage des rues	296,37
64	Desjardins sécurité financière remises de l'employeur	838,44
65	Telus cellulaires	121,00
66	Télébec ltée services téléphoniques	195,07
SALAIRES : 900007 Monique Aubry rémunération fév. 2009		1 944,27
	900008 Michel Brais semaine du 2 au 6 fév.	497,25
	900009 Michel Brais semaine du 9 au 13 fév.	497,25
	900010 Michel Brais semaine du 16 au 20 fév.	497,25
	900011 Michel Brais semaine du 23 au 27 fév.	497,25

TOTAL : 36 897,63 \$

ADOPTÉE.

**2009.0234**     **22.    Clôture de la session**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité; QUE la présente séance soit clôturée.

ADOPTÉE.

Albert Santerre, maire

Monique Aubry, dir. générale – sec. trés.